



REGLEMENT DU CANI'TRAIL DE LA PISTE DES LUCIOLES 2018



1- La CanTrail des lucioles est une course pédestre nature, balisée, organisée par l'association N. S. A. (Nature Sports Attitude) de Mont Près Chambord et le groupe CourTouTou-41-, le samedi 08 septembre 2018, avec un départ à partir de 18h30 pour le CANI' TRAIL .

2- La course Cani'Trail se déroulera sur une distance de 8 km environ avec un chien de 12 mois et plus.

3- L'équipement pour les chiens est un harnais suivi d'une longe élastique de 2m50 maximum. Les chaussures à pointes métalliques sont interdites pour le coureur mais le port d'une ceinture lombaire est obligatoire. Un contrôle de l'équipement obligatoire pourra être effectué avant le départ de la compétition.

4- Tracé en forêt, les organisateurs se réservent le droit, en fonction d'impératifs de dernière minute (météorologie défavorable, vents violents, orage, ...) de modifier tout ou une partie du circuit, voire d'annuler l'épreuve. Dans ce dernier cas aucun remboursement ne sera exigible, les concurrents seront inscrits gratuitement pour l'épreuve 2019.

5- La remise des dossards s'effectuera le samedi 08 septembre de 14h00 17h30, dans la salle des vallées proche du stade de football de Mont Près Chambord et de la mairie. Le concurrent devra présenter une pièce d'identité pour retirer son dossard qui est non transmissible.

6- Pour des raisons de sécurité et de règlement O.N.F., les accompagnateurs en VTT, extérieurs à l'organisation ne sont pas autorisés. Seuls les vététistes accrédités par l'organisation, ouvreurs, serre-fils ou dé-baliseurs sont autorisés sur la compétition.

7- Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA garantissant leur responsabilité civile. Néanmoins, les concurrents reconnaissent lors de leur inscription le risque lié à une telle épreuve Canine . En cas d'accident, les licenciés FFA sont assurés par leur fédération. Les coureurs non licenciés devront produire, à l'inscription un certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition ou CaniCross en Compétition ou à l'athlétisme datant de moins d'un an le jour du départ (loi du 23 mars 1999, art.6) et ils devront s'assurer personnellement.

7.bis- Toute personne s'inscrivant sans certificat médical à jour, ou ne comportant pas les mentions demandées par les textes de lois, ou encore incapable de fournir son certificat médical le jour J, ne pourra en aucun cas ne prétendre à un remboursement de son engagement.

8- Les concurrents s'engagent à courir propre et dans l'esprit Trail. Donc aucun déchet ne sera toléré sur le parcours, tout concurrent laissant sur celui-ci un emballage, se verra pénalisé de 5 mn sur son temps officiel par tout membre de l'organisation qui lui aurait demandé de le ramasser ou l'ayant surpris à le jeter volontairement. La nature est fragile, préservons là, à notre échelle...

9- Les droits d'inscriptions sont fixés, selon la date de réception de l'engagement :
- jusqu'au 7 septembre sur notre site internet , 12€ pour les concurrents + 1€ frais d'inscription internet . Les inscriptions au cani'trail se font uniquement sur internet.

Les inscriptions sont closes le 7 septembre ou dès que 100 participants sont inscrits .
Aucune inscription sur place sera acceptée.

Le Cani'Trail est limité à 100 participants de 18 ans ou plus . Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée et que si elles sont complètes : bulletin correctement rempli, règlement et certificat médical conforme. Toutefois pour ce dernier, le concurrent pourra indiquer le présenter le jour de la course. S'il ne le présente pas, il ne pourra pas participer à la compétition et **aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisation**. Une licence FFA, FFTRI, Ufolep course à pied en compétition valide pour la saison 2018-2019 est autorisée , ainsi que les licences FSLC et SCC pour le CaniTrail Uniquement .

Le carnet de santé de l'animal devra être présenté au retrait du dossard ou au contrôle vétérinaire qui sera établie par tirage au Sort . Le déclassement de l'animal pour raison de santé ne justifiera pas d'un remboursement et disqualifiera le concurrent.

Le respect des Lois en vigueur pour le Chien de Catégorie 1 et 2 sera respecté.

Les chiens de catégorie 1 sont exclus de la course et le port de la muselière en permanence pour la catégorie 2 sera exigé.

10- Un briefing, avec les dernières consignes aura lieu 10 mn avant le départ de l'épreuve.

11- Classements et récompenses : Seul les 5 premiers concurrents seront récompensé ainsi que les 3 premières Féminines.

12- Le départ de la course se fera individuellement pour ordre de numéro de dossard , toutes les 15 secondes .

Tout absent au départ sera disqualifié.

13- Droit à l'image : Toute inscription implique que les photos sur lesquelles vous figurez puissent être utilisées par l'association Nature Sport Attitude et CourTouTou-41- ou tout autre média auquel l'organisation aurait transmis des photos.

Les photos pourront être publiées dans des prospectus, tout document promotionnel et sur le site internet <http://lapistedeslucioles.com>

14- Le fait de s'engager implique l'accord et le respect de ce règlement, ainsi que des conditions de course sur sentier la nuit, en connaissance des risques de blessures possibles. Dans ce cas le concurrent s'engage à ne pas poursuivre l'organisation.

15- Aucun remboursement d'engagement ne pourra être demandé, s'il n'est pas justifié par un certificat médical attestant de l'incapacité physique du concurrent. Toute demande devant être réceptionnée par l'organisation avant le 10 septembre 2018 par mail ou par courrier. Ce remboursement s'effectuera minoré de 3€ correspondant aux frais administratifs engagés par l'association pour le coureur.

Dans tous les cas (blessures, absences, certificat manquant...) , les dossards ne sont pas transmissibles. Une pièce d'identité pourra être exigé au retrait du dossard.